

ÊTES-VOUS UN DEMANDEUR D'ASILE? AVEZ-VOUS BESOIN D'AIDE POUR VOTRE DOSSIER?

QU'EST-CE QUE LA REPRÉSENTATION JURIDIQUE?

- Le HCR autorise une personne faisant une demande sur le statut de réfugié à avoir un avocat pour aider avec leur dossier.
- Cette option est valable à toutes les étapes du dossier, y compris en première instance et en appel (recours).
- Il n'est pas obligatoire d'avoir un avocat dans votre dossier.

PROJET MIGRATION ET ASILE (M.A.P)

- M.A.P est une ONG qui fournit d'assistance juridique aux demandeurs d'asile de toutes les nationalités.
- M.A.P est la seule organisation autorisée par le HCR à fournir une représentation juridique.
- M.A.P est complètement indépendante du HCR ou toute agence gouvernementale.
- Toutes les informations fournies à M.A.P seront strictement gardées confidentielles.
- Tous les services fournis par M.A.P sont gratuits.
- M.A.P ne fournit pas d'assistance pour la réinstallation.



An Initiative of The Ara Trust



Migration & Asylum Project (M.A.P)

Centre for Refugee Law & Forced Migration

Êtes-vous un réfugié? Avez-vous besoin d'aide pour votre demande d'asile?

1. Toute personne candidat au statut de réfugié auprès du HCR a le droit en vertu du droit de réfugiés de demander l'assistance d'un avocat. Veuillez noter que avoir un avocat pour votre dossier est votre choix, ce n'est pas obligatoire.
2. Le Projet Migration et Asile (M.A.P) est une organisation qui fournit des conseils juridiques et une représentation légale aux demandeurs d'asiles de toutes nationalités qui approchent le HCR.
3. M.A.P est la seule organisation ayant conclu un accord avec le HCR Inde pour fournir une représentation juridique aux demandeurs d'asile.
4. M.A.P dispose d'une équipe d'avocats expérimentés, travaillant avec les réfugiés pendant plusieurs années, et connaissant bien le droit et les procédures applicables par le HCR.
5. M.A.P accueille toute personne ayant besoin d'assistance pendant les procédures d'asile, particulièrement les femmes, les enfants, les personnes âgées et autres personnes vulnérables.
6. M.A.P aide à traiter les dossiers avant le UNHCR à toutes les étapes y compris en première instance et en appel.
7. M.A.P est une organisation à but non lucratif, et tous nos services sont gratuits.
8. M.A.P est totalement indépendante du HCR et de toute autre organisme gouvernemental.
9. Toutes les informations fournies à M.A.P resteront strictement confidentielles, et seront partagées qu'avec le HCR/SLIC/Bosco seulement avec votre consentement.
10. Lors de votre premier entretien avec M.A.P, il vous sera expliqué si nous pouvons vous aider ou non. Malheureusement, tous les dossiers s'adressant à M.A.P ne peuvent être assistés.
11. Si M.A.P apporte son aide dans les dossiers, les services suivants sont fournis : (a) l'assistance pendant l'enregistrement, la première instance ou le processus d'appel ; (b) accompagner les clients aux entretiens avec le HCR ; (c) rédiger la déclaration et les arguments juridiques pour le dossier et les soumettre au HCR ; (d) correspondances et suivi du votre dossier auprès du HCR au nom du client; et (e) des conseils juridiques généraux sur la situation en Inde.
12. M.A.P ne peut pas garantir un résultat positif, mais peut seulement vous aider à présenter une déclaration efficace auprès du HCR.
13. M.A.P ne fournit une assistance que jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise sur votre dossier par le HCR.
14. M.A.P ne fournit pas d'assistance pour la réinstallation.
15. Vous pouvez nous appeler au + 91-9711128603 / 011-41325408 (entre 10 h et 17 h) ou nous envoyer un courriel à : cases@aratrust.in. Notre site Web est : www.migrationandasylumproject.org

